

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****NEMASOL****UFI:****4A8Q-EUA2-FX0M-YW3H****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Certis Belchim N.V. - België/Belgique

Technologielaan 7

B-1840 Londerzeel - Belgique

N° de téléphone 00 32 (0)52/30 09 06

N° Fax 00 32 (0)52/30 11 35

e-mail info.be@certisbelchim.com - www.certisbelchim.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

www.certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302

Acute Tox. 4; H332

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Carc. 2; H351

Eye Dam. 1; H318

Repr. 2; H361d

Skin Corr. 1B; H314

Skin Sens. 1; H317

STOT RE 2; H373

Met. Corr. 1; H290

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH05



SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

metam-sodium

Mentions de danger

H302+H332

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H351

Susceptible de provoquer le cancer.

H361d

Susceptible de nuire au fœtus.

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

Mentions de danger (UE)

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P260

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P263

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P311

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P391

Recueillir le produit répandu.

UFI:

4A8Q-EUA2-FX0M-YW3H

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB

Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 21.12.2022

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 13.12.2022

Région: BE

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Métam sodium 510g / l (SL)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	metam-sodium		cf. note bas de page (1)	
	137-42-8 205-293-0 006-013-00-8 -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 Repr. 2; H361d STOT RE 2; H373	>= 25,00 - < 50,00	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	-	M = 10	M = 10

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
1	896 mg/kg de poids corporel		2,54 mg/l

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.

Après contact cutané

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Si les vêtements collent à la peau: d'abord rincer les vêtements et la peau abondamment à l'eau avant de les enlever.

Laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Eviter le contact avec les chaussures et les vêtements contaminés.

Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint.

Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Après ingestion

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Porter si possible des gants de protection pour administrer les premiers secours. Eviter le contact avec les vomissements, les chaussures et les vêtements contaminés.

Appeler immédiatement le numéro d'urgence 112.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Symptômes: Les dommages à la santé peuvent être retardés. Troubles hépatiques. Troubles rénaux. Eruption. Rougeur.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Conseils généraux pour les dithiocarbamates Biosurveillance possible en cas d'exposition chronique : taux de TTCA dans l'urine en fin de journée de travail/de semaine. Prise de sang pour les effets différés : examen du foie, de la fonction rénale, de la fonction thyroïdienne.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone; Brouillard d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Oxyde d'azote (NO_x); Oxydes de soufre (SxO_y)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Gardez loin des sources de l'allumage et des flammes. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. filtre combiné ABEK-P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat d'agrégation**

liquide

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE

Etat	
liquide	
Couleur	
jaune clair	
Odeur	
Donnée non disponible.	
pH	
Valeur	7,5 - 10,5
Concentration	510 g/l
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	97 - 102 °C
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Valeur	155 °C
Point d'éclair	
Valeur	> 97 °C
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Température d'auto-inflammabilité	
Valeur	> 400 °C
Remarque/s	Le produit ne s'allume pas auto-allumage.
Propriétés comburantes	
non oxydant	
Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Valeur	0,0005 hPa
	75
Température de référence	25 °C
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Valeur	1,21
Température de référence	20 °C
Densité	
Valeur	1,15 - 1,21 g/cm ³
Température de référence	20 °C
Solubilité dans l'eau	
Valeur	578,29 g/l
Température de référence	20 °C
Solubilité	

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

Viscosité cinématique

Valeur	4,7	mPa*s
Température de référence	20	°C
Type	dynamique	
Valeur	2,8	mPa*s
Température de référence	40	°C
Type	dynamique	
Valeur	3,8	mm ² /s
Température de référence	20	°C
Type	cinématique	
Valeur	2,3	mm ² /s
Température de référence	40	°C
Type	cinématique	

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrosif pour les métaux.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Charges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Métaux; Agents d'oxydation; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone; Oxydes d'azote (NOx)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
DL50		896	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
DL50		> 2000	mg/kg
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 21.12.2022

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 13.12.2022

Région: BE

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
CL 50		2,54	mg/m ³
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
Durée d'exposition		3-60	min
Espèces	lapin		
Source	Fabricant		
Évaluation	Corrosif		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
Source	Fabricant		
Évaluation	Cause de graves lésions oculaires		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Source	Fabricant		
Évaluation	sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
Source	Fabricant		
Évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Peut probablement nuire à l'enfant à naître.		

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	metam-sodium	137-42-8	205-293-0
Source	Fabricant		
Evaluation/Classement	Susceptible de provoquer le cancer		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
Organe cible	paroi nasale, reins, foie, vessie		
Source	Fabricant		
Remarque/s	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée		

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
CL50	0,0785	- 108	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
CE50	0,166	- 6,34	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	NEMASOL		
CE50	0,117	- 0,556	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Selenastrum capricornutum		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT. Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.
Evaluation vPvB	

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	8
Code de classification	C7
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	80
Numéro ONU	UN3267
Nom technique	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Sources de danger	metam-sodium
Code de restriction en tunnels	E
Étiquette	8
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3267
Nom et description	CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.
Sources de danger	metam-sodium
EmS	F-A, S-B
Étiquettes	8
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	8
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN3267
Nom et description	Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.
Sources de danger	metam-sodium
Étiquettes	8

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Nom commercial : NEMASOL**Code produit:** TO 035 C1206 BE**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 21.12.2022**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 13.12.2022**Région:** BE

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	metam-sodium	137-42-8	205-293-0	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Règlement (CE) No 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

Règlement (UE) No 547/2011 portant application du règlement (CE) no 1107/2009 concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques

Annexe III

SPa1	Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code IRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 8F.
SPe1	Pour protéger les organismes du sol, les produits générant le métabolite MITC, c'est-à-dire contenant la substance active metam-sodium, metam-potassium ou dazomet, ne peuvent être appliqués sur la même parcelle qu'une fois en trois ans.
SPe2	Pour protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Nom commercial : NEMASOL

Code produit: TO 035 C1206 BE

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 21.12.2022

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 13.12.2022

Région: BE

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 771041